

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier, que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Mitis, à sa session ordinaire tenue le 8 février 2023, adopté le « RÈG349-2022-règlement pourvoyant à la rémunération des membres du Conseil dans leurs fonctions de membres de la Municipalité régionale de comté de La Mitis ».

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC de La Mitis, au 1534, boul. Jacques-Cartier, à Mont-Joli ou au bureau de chacune des municipalités constituantes de la M.R.C.

DONNÉ À MONT-JOLI, CE 14 FÉVRIER 2023

- Currie

Marcel Moreau, Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Chaude Rand Leun ma qualité de directeur (trice) général (le) ou greffier (ière) – trésorier (ière) de la municipalité de la Municipa

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE JOUR DU MOIS DE FUR. IL 2003

Directeur (trice) générale

Greffier (ière) trésorier (ière)